



ONG Louvain Coopération au Développement

Direction Régionale Afrique de l'Ouest

01 BP 5069 Cotonou / Bénin

Tél : +229 21 30 06 71

Email : info-ao@louvaincooperation.org

**TERMES DE REFERENCE
EVALUATION FINALE DU PROJET
ACCES AUX SOINS DE SANTE
2017-2021 EN AFRIQUE DE L'OUEST AU TOGO**

A.1 CONTEXTE

En 2016, 4 ONG universitaires francophones belges (Eclasio, anciennement nommé Aide au Développement Gembloux, la FUCID, Louvain Coopération et ULB Coopération) ont décidé d'unir leurs forces et ainsi renforcer leurs synergies. Une entité baptisée « Uni4Coop » s'est progressivement concrétisée, dans une volonté partagée d'avancer ensemble, de se renforcer, d'agrandir les réseaux et de favoriser les pratiques prônées et expérimentées par chacune. Les 4 ONG sont désormais engagées ensemble dans un programme commun financé par la Direction Générale de la Coopération au Développement belge pour une durée de 5 ans de 2017 à 2021. Dans le cadre de ce programme quinquennal, deux évaluations sont prévues : une évaluation intermédiaire en 2019 et une évaluation finale en 2021.

Au Bénin, deux des quatre ONG sont présentes : Eclasio et Louvain Coopération dans le domaine de la Sécurité Alimentaire et Economique (SAE) et dans le domaine de l'accès aux soins de santé pour Louvain Coopération uniquement.

Louvain Coopération (LC), ONG internationale de droit belge, est présente au Bénin depuis 1994 où elle a ouvert un bureau de coordination régionale à partir de 1999. Ses activités se sont ensuite étendues au Togo à partir de l'année 2003. Après des interventions quelque peu isolées, au cours de ses premières années de présence dans la région, Louvain Coopération a entrepris de conduire des interventions dans une approche de programmation pluriannuelle. C'est ainsi qu'un premier plan d'actions quinquennal couvrant la période 2003-2007 a été élaboré et mis en œuvre. A partir de 2008, un nouveau programme sexennal comportant deux phases triennales (2008-2010 et 2011-2013) a été exécuté. Depuis 2017, un nouveau **programme quinquennal couvrant la période 2017-2021** est en cours d'exécution.

Le programme quinquennal 2017-2021 de LC au Togo lié au domaine l'accessibilité à des soins de santé de qualité ou Mutuelles de Santé (MUSA) porte sur la promotion du système mutualiste et de la gestion communautaire, mené dans les régions Centrale, des Plateaux et des Savanes au Togo. Ce programme a été basé principalement sur la consolidation, la capitalisation de nos interventions antérieures dans ces zones, et dans une moindre mesure sur l'extension à l'intérieur de la même zone de concentration. La thématique de **l'accessibilité à des soins de santé de qualité** menée est celle dans laquelle LC en Afrique de l'Ouest a déjà une expertise confirmée.

La partie du programme quinquennal soutenue financièrement par le Royaume de la Belgique à travers la Direction Générale du Développement au Togo comporte également le projet « Sécurité Alimentaire et Economique » (SAE) mené dans la région des Savanes et porte sur le développement agricole avec une vision axée sur l'agroécologie, l'entrepreneuriat rural / les techniques agri-durables.

La stratégie du programme repose principalement sur les approches de renforcement des capacités, d'articulation entre acteurs, de sensibilisation au genre et de capitalisation/recherche-action.

❖ Objectif spécifique

L'objectif spécifique (OS 2) tel que formulé dans le programme MUSA Uni4Coop 2017-2021 au Togo est intitulé : L'accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments essentiels sûrs, efficaces, de qualité est améliorée pour les populations du secteur informel et rural des zones de Savanes, Plateaux et Centrale et ce à travers un système mutualiste communautaire, qui s'insère dans le dispositif de la couverture maladie universelle (CMU) mis en place par l'Etat.

❖ Partenaires opérationnels

Quatre partenaires opérationnels sont impliqués dans le programme MUSA au Togo :

- Cadre National de Concertation de la Mutualité au Togo (CNCMUT).
- Unions de Mutuelles de la Région des Savanes (UMUSAS).
- Unions de Mutuelles des Régions Centrale et des Plateaux (UMUS-CP).
- Association d'Appui aux Activités de Santé Communautaire (3ASC).

❖ Typologie des bénéficiaires

Le programme est mis en œuvre pour toucher :

- Groupe cible direct :
 - 11 mutuelles et leurs deux unions dans les régions des Savanes, Plateaux et Centrale.
 - Le programme, au cas où le contexte régalien et politique ne changera pas, vise à atteindre le nombre de 45 000 bénéficiaires assurés.
 - Une plateforme nationale des promoteurs de mutuelles (représentant aujourd'hui 13 promoteurs et une Union)
- Groupe cible indirect :
 - Le nombre approximatif est à déterminer en fonction du taux de pénétration que l'on vise. Il faudra attendre les décrets d'application qui fixeront la cible des mutuelles et leur intégration dans l'AMU Pour pouvoir quantifier de manière réaliste le nombre devant être atteint (voir analyse et gestion des risques).
 - En principe il s'agirait potentiellement d'environ 80% des habitants. Pour les deux zones cela représente un potentiel de 350,000. Mais la sensibilisation sera ciblée afin de concentrer les efforts autour de certaines FOSA performantes et autour d'associations rurales et professionnelles. Le tout déterminera les effets sur les adhésions.
 - 133 unités de soins périphériques conventionnés fin 2015.
- Nombre de bénéficiaires :

Le programme vise à atteindre 43 500 bénéficiaires des mutuelles des Régions Savanes, Plateaux et Centrale plus la plateforme nationale (Directs) plus 350 000 œuvrant dans les secteurs informels et ruraux (indirects).

L'évaluation finale portera sur une **appréciation objective de la mise en œuvre, des résultats réalisés ainsi que des impacts obtenus** par le programme quinquennal DGD 2017-2021 MUSA Togo dans les régions Centrale, des Plateaux et des Savanes au Togo.

A.2 OBJECTIF, CHAMP ET UTILISATEURS DE L'ÉVALUATION

A.2.1 OBJECTIFS :

L'objectif global est de faire un bilan de la mise en œuvre du programme de Louvain Coopération, de tirer des enseignements, de capitaliser sur les bonnes pratiques et de faire des recommandations d'ajustements éventuels pour le prochain programme. La finalité est de permettre l'apprentissage, d'appuyer à la décision et à la gestion des connaissances.

A.2.2 UTILISATEURS PRINCIPAUX :

- Louvain Coopération, ses partenaires et autres parties prenantes.
- La DGD et les donateurs ou cofinanceurs (MLOZ ...).
- UNI4COOP¹.

A.2.3 PÉRIODE CONCERNÉE PAR L'ÉVALUATION :

Cette évaluation finale prend en compte la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2021.

¹ UNI4COOP : Consortium de 4 ONG universitaires représentées par Eclasio, Fucid (Forum universitaire pour la coopération internationale au développement), LC (Louvain Coopération) et UCO (ULB-Coopération)

A.3 APPROCHE GLOBALE ET TYPE D'ÉVALUATION

Il s'agit d'une évaluation finale externe à réaliser au niveau de chaque résultat de l'OS, dans la zone géographique visée par cet OS. Les critères d'évaluation à privilégier sont :

- Les critères CAD² suivants : **efficacité, durabilité, impact**, efficacité et pertinence, en insistant particulièrement sur les 3 premiers critères.
- Les thématiques transversales de LC :
 - La mise en œuvre d'une approche genre et inclusive qui tend à l'équité entre les différentes composantes sociales (femmes, enfants, hommes, jeunes, vieux),
 - L'approche partenariale et la bonne gouvernance des organisations et des partenariats publics-privés,
 - Le caractère novateur des initiatives (dans une optique de gestion des savoirs).

A.4 QUESTIONS CLÉ DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation devra faire la lumière **sur tous les critères CAD (l'efficacité, l'efficience, la durabilité, l'impact et la pertinence)** des stratégies développées par LC et ses partenaires locaux dans la mise en œuvre du programme pour l'atteinte de l'objectif spécifique.

❖ Efficacité

L'analyse de l'efficacité, qui vise à vérifier la transformation des Produits en Effets visera à répondre aux questions clés suivantes :

- Quel est le degré de réalisation des Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) ? La méthodologie pour le suivi des IOV a-t-elle changé au cours du programme ?
- La mobilisation, concertation et collaboration rapprochée entre les acteurs publics, associatifs et communautaires ont-elles joué un rôle dans la qualité et l'accessibilité des soins ?
- Quels sont les niveaux d'utilisation et d'efficacité des services offerts par les partenaires /structures soutenues ?
- Quels facteurs externes ont eu une incidence sur l'efficacité des produits/effets compte tenu de leur importance relative ?
- Le projet fait-il preuve d'une bonne capacité d'adaptation ? Comment le projet intègre-t-il les facteurs externes ?

❖ Efficience

L'efficience se réfère à la manière dont le projet transforme les ressources de l'intervention en produits attendus, grâce aux activités mises en œuvre. L'évaluation devra donc évaluer l'atteinte des résultats en fin de projet en tenant compte du calendrier et du respect des moyens planifiés.

- Les activités réalisées permettent-elles d'atteindre les résultats attendus ?
- Les ressources du projet (financières, matérielles et humaines) sont-elles adéquates et utilisées de manière optimale pour atteindre les résultats ?
- Les activités sont-elles implémentées en respectant le calendrier proposé ?
- La qualité des activités est-elle satisfaisante ?
- Comment les bénéficiaires apprécient-ils les activités conduites et les changements observés ?

❖ Durabilité/impact

L'analyse des effets du projet vise à apprécier les changements obtenus au niveau des bénéficiaires et de leurs organisations (en termes de conditions de vie et de comportements) ainsi qu'au niveau des partenaires (en termes de renforcement de leurs capacités).

² Comité d'Aide au Développement de l'OCDE

- Au niveau des bénéficiaires :
 - Quels sont les effets perçus par les bénéficiaires (nature des changements : effets positifs ou négatifs, directs ou indirects générés par le projet) ?
 - Le projet contribue-t-il à une diminution de la vulnérabilité sanitaire des populations bénéficiaires ?
 - Le projet contribue-t-il à renforcer de façon effective les organisations des bénéficiaires ?
 - Le projet contribue-t-il à renforcer l'incidence politique des organisations des bénéficiaires dans les espaces de concertation et de décision les concernant ?
 - Les effets observés sont-ils durables sur le plan organisationnel, économique, technique, social, politique ?

- Au niveau des partenaires
 - Le projet contribue-t-il au renforcement des organisations partenaires dans une optique d'offrir des services appropriés aux groupes cibles ?
 - A quels niveaux ce renforcement est-il observable : capacités organisationnelles (renforcement de l'organisation, de ses procédures, de son équipe, de sa structuration), capacités opérationnelles (maîtrise technique des activités, capacité de financement) ?
 - Le renforcement des organisations des partenaires est-il durable sur le plan institutionnel, économique et technique (le partenaire est-il capable de poursuivre sa mission sans l'appui du projet) ? : évaluer la consistance du plan de renforcement des partenaires et sa mise en œuvre, l'existence ou l'absence d'un "plan d'affaire" post-projet au niveau des partenaires.

- Au niveau de l'environnement institutionnel
 - Est-ce que les autorités publiques ou d'autres organisations de la société civile se sont appropriées certains résultats ou produits du programme ?
 - Est-ce que le programme ou les partenaires ont communiqué leur expérience en dehors de la sphère d'activités du programme ?
 - Est-ce que les approches et méthodologies impulsées par l'intervention ont-elles été implémentées par les partenaires dans le cadre d'autres collaboration ?

❖ **Pertinence**

La pertinence du projet sera analysée sous les angles suivants :

- Du point de vue général
 - Le projet est-il cohérent avec les politiques internationales (ODD) et les orientations politiques de la coopération au développement belge ?
 - Le projet est-il cohérent avec les politiques nationales et sectorielles de développement ?

- Du point de vue régional et local
 - Le projet est-il cohérent avec les enjeux de développement de la zone dans laquelle il est mis en œuvre ?
 - L'institution dispose-t-elle de la légitimité et des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet ?
 - Le projet s'articule-t-il correctement avec les actions mises en œuvre par d'autres acteurs de développement en présence ? (sommes-nous partie prenante, voire reconnus comme référents dans des espaces de concertation et d'articulation du développement local ?)
 - Les moyens mis en œuvre sont-ils à la hauteur des enjeux de développement pris en considération ?
 - De quelle valeur ajoutée le projet peut-il se prévaloir dans la zone où il est mis en œuvre ?

- Du point de vue des partenaires de développement
 - Le choix du/des partenaires est-il cohérent avec la problématique et les objectifs ?

- Les partenaires bénéficient-ils dans leur environnement institutionnel de la légitimité nécessaire pour la mise en œuvre du projet ?
- Du point de vue des bénéficiaires
 - Le projet apporte-t-il une réponse appropriée aux problèmes prioritaires et aux ambitions des bénéficiaires ?
 - Le projet s'appuie-t-il sur des dynamiques locales voulues et portées par les bénéficiaires (les bénéficiaires sont-ils sujets ou acteurs des projets, l'aide vient-elle en complément d'une mobilisation effective des bénéficiaires, l'aide est-elle proportionnelle à la capacité de mobilisation locale ?
 - Le projet est-il conçu en tenant compte des spécificités culturelles dans lequel il est mis en œuvre ?
- Du point de vue de sa cohérence interne
 - Le projet véhicule-t-il une logique de développement cohérent avec les valeurs de l'organisation ?
 - Le caractère universitaire de l'ONG est-il valorisé de façon pertinente sur le terrain ?

Elle devra faire aussi un point sur certaines questions spécifiques au projet :

- Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à la promotion du genre ?
- Quel est le niveau d'impact du produit **School Assur**, assurance maladie au profit des élèves des écoles publiques du gouvernement togolais sur le sociétariat ?
- Quelle est l'adéquation et la plus-value des collaborations académiques dans la réalisation des différents objectifs du programme ?

A.5 MÉTHODE ET OUTILS SOUHAITÉS

Tout en tenant compte des critères d'évaluation, l'équipe de consultants est libre d'établir sa méthodologie et les outils d'évaluation qu'elle exposera dans son offre technique. Néanmoins, Louvain Coopération sera particulièrement attentive aux offres présentant une méthodologie incluant les partenaires et bénéficiaires dans la production et l'analyse de l'information sur les items évalués.

Une restitution sera obligatoirement organisée localement avec la participation de la Direction Régionale de Louvain Coopération en Afrique de l'Ouest, à laquelle les partenaires seront conviés.

Il est à noter qu'outre les contacts avec l'équipe de la Direction Régionale basée à Cotonou au Bénin, les collectes de données sur le terrain se feront essentiellement dans les Régions Centrale, des Plateaux et des Savanes.

L'évaluateur veillera à trianguler les informations et à varier autant que possible les outils de collecte des informations.

A.6 COMPÉTENCES REQUISES

Pour exécuter cette évaluation, l'équipe sera composée des consultants locaux. L'évaluateur disposera des compétences suivantes :

- Il devra être titulaire au moins d'un diplôme universitaire en rapport avec les thématiques développées par le programme (sciences économiques et sociales, santé publique, ...)
- Une bonne connaissance des thématiques ciblées ;
- Expérience solide (d'au moins 6 ans) dans la formulation, l'analyse et l'évaluation de projets et programmes de développement ;
- Expertise avérée en gestion et évaluation des projets en lien avec la micro-assurance ;
- Pratique courante des méthodes d'évaluation quantitative, qualitative et participative ;
- Bonne maîtrise des approches de la théorie du changement, des méthodes et approches de suivi-évaluation, l'analyse de l'information et la rédaction de rapport ;

- Expériences dans la facilitation d’ateliers afin de faciliter les échanges concernant les résultats de l’évaluation ;
- Avoir une excellente capacité de communication écrite et orale en français ;
- Bonne connaissance des zones d’intervention du projet ;
- Bonne compréhension des questions transversales notamment le genre, et les questions environnementales.

A.7 OFFRE FINANCIÈRE

L’offre financière sera présentée selon le canevas ci-après :

I	HONORAIRES DES EXPERTS	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total (HTVA)	TVA
1.1	Honoraire Chef d’équipe pour la préparation de la mission pour la rédaction du rapport	Homme/ jour				
1.2	Honoraire Chef d’équipe pour la durée de la mission	Homme/ jour				
1.3	Honoraire expert 2 (santé, Micro assurance santé) pour la durée de la mission	Homme/ jour				
	S/Total I : Honoraires des experts Total 1.1 + 1.2+1.3+1.4	Homme/ jour				
II	PERDIEMS DES EXPERTS					
2.1	Chef d’équipe					
2.2	Expert 2 ?					
2.3	Expert 3 ?					
	S/Total II : Perdiems des experts Total 2.1 + 2.2+2.3					
III	FRAIS DE VOYAGES DES EXPERTS					
	S/Total III					
IV	AUTRES FRAIS PARTICULIERS (EXEMPLE ATELIER, PERDIEM DES PARTICIPANTS, LOCATION DE SALLE, ENQUETEURS, ETC)					
	S/Total IV					
V	FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE REPORTING					
	S/Total V					
	TOTAL GENERAL DE L'OFFRE (I) + (II) + (III) +(IV) +(V)					

A.8 MODALITÉS DE CONTRACTUALISATION ET DE SÉLECTION

Un document contractuel sera établi pour l'évaluation. Le paiement des honoraires se fera en trois tranches : 40 % à la signature du contrat, 30 % à la remise du rapport provisoire et 30 % après approbation du rapport définitif. Le paiement de la prestation se fera sur base d'une facture émise.

A.9 MODALITÉS DE L'ÉVALUATION :

A.9.1 CONTENU SOUHAITÉ POUR L'OFFRE TECHNIQUE & FINANCIÈRE

Les propositions devront fournir les éléments suivants :

- Une note de compréhension des termes de référence, ainsi que la manière dont le contexte et les questions d'évaluation ont été comprises en relation avec la théorie du changement ;
- Une description de l'approche méthodologique envisagée pour répondre aux questions et aux objectifs exposés dans ces termes de référence décrivant précisément les outils de collecte d'informations qu'il souhaite mobiliser au cours de son évaluation ;
- Un chronogramme prévisionnel de la mission ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;
- Une présentation des références et expériences du ou des experts mettant en évidence les aspects particulièrement pertinents pour l'évaluation envisagée ;
- Le profil du ou des experts avec une répartition des responsabilités entre membres d'experts (max. 3 pages par CV) ;

A.9.2 MODALITÉS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

Les offres pour candidatures des consultants seront envoyées par courrier électronique aux adresses électroniques suivantes :

jametepe@louvaincooperation.org, adresse du Directeur Régional Afrique de l'Ouest
btitipo@louvaincooperation.org, adresse du Responsable de Domaine MUSA en Afrique de l'Ouest
info-ao@louvaincooperation.org, adresse du secrétariat de la Direction Régionale Afrique de l'Ouest.

L'évaluation des propositions se fera selon la grille suivante par un comité d'évaluation constitué du Directeur Régional, du Responsable Domaine, des opérations et du référent thématique au siège de LC à Louvain-la-Neuve:

Critères	Poids relatif
Profil du ou des experts	50
Qualifications, expériences et compétences	25
Expérience de la problématique à évaluer	15
Connaissance du contexte local	10
Offre technique et méthodologique	30
Exposé de la problématique et compréhension du sujet	15
Démarche méthodologique proposée	15
Offre financière	20
Prix de la prestation	10
Réalisme des coûts par rapport à la méthodologie proposée	10
Total	100

A.9.3 DOCUMENTS À CONSULTER

Pour la rédaction de l'offre :

- Les cadres logiques des objectifs spécifiques par pays ;
- Une brève description des partenaires.

Personne de référence pouvant être consultée au besoin : Jacques AMETEPE

jametepe@louvaincooperation.org

Après sélection :

Après sélection, le projet mettra à la disposition des consultants retenus les documents suivants :

- Le document du projet ;
- Les rapports techniques.

A.9.4 MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA MISSION DE TERRAIN

L'équipe d'évaluation du programme devra en outre fournir, avant le départ sur le terrain, une note de démarrage décrivant le processus méthodologique qu'elle compte appliquer sur base de la prise de connaissance de la documentation qui lui sera remise et des premiers entretiens menés au Bureau de la Direction Régionale au Bénin et/ou au Bureau de l'Antenne de Louvain Coopération à Dapaong.

L'équipe opérationnelle de Louvain Coopération sera disponible pour faciliter le bon déroulement de l'évaluation (contacts, informations générales, assistance logistique...).

Le comité de suivi de l'évaluation est composé des personnes ci-après et ont en charge les réunions de cadrage, l'accompagnement et le débriefing avec l'équipe d'évaluation :

N°	Nom et prénoms	Fonction	Structure	Contact et email
1	Jacques AMETEPE	Directeur Régional	Louvain Coopération	jametepe@louvaincooperation.org
2	Brice TITIPO	Responsable Domaine MUSA	Louvain Coopération	btitipo@louvaincooperation.org
3	Jean de la Croix YANGNENAM	Coordinateur	3ASC	yjeandelacroix@gmail.com
4	Francis DOUTI	Directeur Exécutif	UMUSAS	doutius@gmail.com
5	Sanounou YAYA	Secrétaire Permanent	CNCMUT	sanunu2003@yahoo.fr
6	Abass OURO-GANDI	Directeur Exécutif	UMUS-CP	musaditedama@yahoo.fr

A.9.5 LIVRABLES ATTENDUS

Sont attendus :

- Au début de la mission, une note méthodologique comprenant l'approche retenue pour la mission de terrain et le plan de collecte de données de terrain ainsi que le chronogramme détaillé avec les échéances pour chaque étape ;
- Un rapport provisoire ;
- Une restitution orale du rapport provisoire ;
- Un rapport final ;
- Un document de reddition de compte synthétique accessible pour les membres de Louvain Coopération, les bénéficiaires, le grand public et les bailleurs de fonds qui présente les principaux résultats, leçons apprises et recommandations de l'évaluation, avec des illustrations (schémas, photos, graphiques, dessins, etc.) et au moins un témoignage de bénéficiaire ;
- Une présentation de restitution (Power Point, Prezi...).

Les documents seront écrits en français. Ces documents seront envoyés sous format électronique. Une version papier de la version finale du rapport sera également fournie.

Chaque rapport (provisoire et final) sera construit de la manière suivante :

- Résumé de 5 pages des principales conclusions et recommandations ;
- Objectif, champ ;
- Contexte ;
- Définition des principaux concepts utilisés ;
- Approche méthodologique et sa justification et les contraintes rencontrées ;
- Appréciation de la compréhension de la logique d'intervention/théorie du changement ;
- Observations et résultats de l'évaluation sur base des termes de référence et des questions ci-dessus ;
- Réponses aux questions d'évaluation avec mention des sources d'information utilisées pour ce faire ;
- Recommandations argumentées concrètes et opérationnelles, à mettre en œuvre dans la suite du programme ou dans les futures interventions ;
- Conclusions et autres réflexions ;
- Annexes : Données brutes anonymes

Le rapport présentera séparément les constatations, conclusions et recommandations et enseignements selon une approche logique. Toute analyse sous-jacente sera formulée de manière explicite.

A.9.6 CALENDRIER PRÉVISIONNEL :

La période prévue pour la réalisation de la mission d'évaluation est : Quatrième trimestre 2021.

Principales activités	Dates
✓ Publications de l'avis d'appel d'offres	13 octobre 2021
✓ Réception des offres	8 novembre 2021
✓ Dépouillement des offres de la Direction Régionale	10-13 novembre 2021
✓ Notification de la sélection au Cabinet sélectionné	18 novembre 2021
✓ Séances de travail avec les consultants pour la compréhension et la validation de la méthodologie proposée	Entre le 19 novembre et le 4 décembre 2021
✓ Discussion sur les modalités pratiques du déroulement de la mission	
✓ Signature du contrat de prestation	Entre le 5 et le 20 décembre 2021
✓ Transmission des documents nécessaires	
✓ Rencontre des consultants avec partenaires et bénéficiaires	
✓ Collectes des données sur le terrain par les consultants	
✓ Débriefing de la phase terrain	Entre le 23 décembre et le 5 janvier 2021
✓ Analyse des données collectées	
✓ Production du rapport provisoire de l'évaluation	
✓ Transmission du rapport provisoire à la direction régionale Afrique de l'Ouest	Entre le 5 et le 15 janvier 2022
✓ Restitution des résultats provisoires à la direction régionale et aux partenaires	
✓ Lecture et amendement du rapport provisoire par la direction régionale et par le siège LC et transmission des amendements aux consultants	Entre le 18 et le 28 janvier 2022
✓ Elaboration du rapport définitif de l'évaluation et transmission à la direction régionale	Au plus tard le 15 février 2022
Réunion relative à la réponse managériale	Mi avril 2022
Disponibilité de l'ensemble des documents en version finale	Mi mai 2022